

Présents : MM. DENORMANDIE. JANNY. BRENGLE. DZIUBANOWSKI. FONTAINE. COUVIDAT. HUOT. COLLERY. BONVALOT. LEFI. MAILLY. DUMOUTIER. RAPINAT. LEMAIRE. DAVOUST.

Absents :

Pouvoirs :

La salle de réunion est configurée pour répondre aux exigences sanitaires liées aux risques de la maladie COVID 19 (distribution de gel hydro-alcoolique, espacement des tables).

Election du Maire

Selon le protocole, Madame Annie BRENGLE, la doyenne de l'assemblée, préside l'élection du Maire.

Madame Marianne COUVIDAT est désignée secrétaire de séance.

Monsieur Rodolphe RAPINAT et Madame Hanifa LEFI sont désignés assesseurs afin d'authentifier et signer le procès-verbal du scrutin.

Monsieur Christian DENORMANDIE est seul à candidater.

Il est élu Maire de la commune de PINEY avec 11 voix sur 15 votants (4 blancs).

A l'issue du résultat, Monsieur Christian DENORMANDIE remercie l'ensemble des membres présents, et souligne qu'il continuera à travailler dans l'intérêt de la commune.

Détermination du nombre d'adjoints

Monsieur le Maire procède ensuite à la définition de l'équipe d'adjoints.

Il soumet au vote, à main levée, la proposition d'élire **4 adjoints**.

Cette proposition est retenue, à l'unanimité, avec 15 voix sur 15 votants.

Election des Adjoints

Monsieur le Maire propose comme :

- 1^{er} adjoint : Monsieur Philippe JANNY
- 2^{ème} adjoint : Madame Annie BRENGLE
- 3^{ème} adjoint : Monsieur Alain DZIUBANOWSKI
- 4^{ème} adjoint : Madame Clarisse FONTAINE

La « liste » d'adjoints respecte la parité homme/femme conformément au scrutin de liste des communes de plus de 1 000 habitants.

Celle-ci est alors soumise au vote par scrutin, et bénéficie de 12 voix sur 15 votants (3 nuls).

Charte de l' élu local

Monsieur le Maire procède à la lecture de la charte de l' élu.

Cette charte énumère les principes fondamentaux des élus, à savoir, être au service des autres sans en tirer un profit personnel.

Organisation des conseils municipaux

Monsieur le Maire précise que les convocations à participer aux conseillers municipaux sont adressées par voie dématérialisée. Il demande aux membres d'être vigilants et d'apporter une réponse confirmant leur présence ou non. En cas d'absence, les conseillers sont invités à donner un pouvoir à un colistier.

RAPPORT N° 1	Délégations d'attributions du conseil au Maire
---------------------	-------------------------------------------------------

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de s'exprimer (vote à main levée) au sujet de la délégation d'attribution confiée au Maire portant sur des dépenses < à 214 000 €.

Cette délégation permet d'engager des dépenses sans avoir le vote du conseil, cela peut s'avérer nécessaire lors de décision urgente.

Il souligne toutefois que cela ne s'applique pas sur de nouveaux projets mais seulement sur ceux déjà débattus en conseil municipal et inscrits au budget.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, cette délégation.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

RAPPORT N° 2	Constitution des commissions communales Désignation des délégués aux différents syndicats
---------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------

Monsieur le Maire énumère les différentes commissions et délégations auxquelles les conseillers municipaux participeront.

Il précise que les 4 adjoints présideront chacun une commission communale.

La désignation des membres constitutifs est reportée au conseil municipal du 2 juin 2020, laissant ainsi le temps aux conseillers de choisir les commissions vers lesquelles ils souhaitent s'engager.

Un tableau récapitulatif des différentes commissions et délégations sera adressé aux membres du conseil.

RAPPORT N° 4	Embauche temporaire d'un agent technique
---------------------	-------------------------------------------------

Monsieur le Maire fait un point sur la situation des agents communaux.

Il explique que le départ en retraite d'un agent, non remplacé à ce jour, risque de poser des problèmes durant l'été pour assurer la continuité des activités d'entretien.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur le recrutement d'agents non titulaires pour faire face à un besoin occasionnel en 2020 (surcroît de travail ou remplacement d'un agent en arrêt).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition de recrutement temporaire.

Monsieur le Maire précise qu'un candidat a le profil souhaité (capacité aux travaux maçonnerie/bricolage/entretien...). Il s'agit de Monsieur Dimitri MAGISSON.

Le conseil municipal émet, à l'unanimité, cette embauche temporaire, sachant qu'un recrutement devra être réfléchi d'ici avril 2021.

Le contrat de Monsieur Dimitri MAGISSON débutera le 8 juin 2020 et se terminera au 30 septembre 2020, prolongement possible d'un mois, sur la base d'une durée hebdomadaire de 32 heures, réparties sur 4 jours.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

QUESTIONS DIVERSES

- M. DAVOUST et Mme LEMAIRE souhaiteraient améliorer la communication autour de l'organisation des réunions du conseil municipal. Ils proposent que ces réunions se déroulent à la salle de réunion Hubert Finance en lieu et place de la salle du conseil municipal, la surface disponible de la salle de réunion permettant plus facilement l'accès au public.

Monsieur le Maire explique que cela est possible en sollicitant l'autorisation de la Préfecture.

Toutefois, la présence du public ne doit pas nuire aux débats et les délibérations doivent être prises dans un cadre serein et sans animosité.

Le Maire et les conseillers municipaux ont autorité sur la prise de parole du public et en fonction des sujets abordés, le huis clos pourra s'imposer.

- Prochaine réunion du conseil municipal : mardi 2 juin 2020 à 20 h, salle de réunion Hubert Finance.
- La réunion du conseil municipal, initialement prévue le lundi 15 juin 2020, est reporté au lundi 22 juin 2020 à 20 h, salle de réunion Hubert Finance.
- Monsieur le Maire précise que les réunions de conseil se déroulent de manière générale les lundis soir à 20 h.